



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 avril 2025

Présents : Daniel BOCQUENET, Alain CARMANTRAND, Jean-Marc COUSIN, Guilène DESCHASEAUX, Christiane GREUILLET, Denis LACOMBE, Jean-Luc TERRASSON.

Absente excusée : Anita GONCALVES.

Absent : néant

Secrétaire de séance : Denis LACOMBE

Le Maire ouvre la séance à 18h30

Ordre du jour :

1. Location terrains communaux.
2. Location salle des fêtes : modification tarifaire.
3. Intervention de l'ASAC.
4. Questions diverses.

1. Location terrains communaux

Mr Bernard Badoz exploitait 15 ha 61 a 26 ca sur la commune de Charmoille, suivant bail de location.

Suite au décès de Mr Badoz le 15 mars 2025, le Maire a pris attache auprès de Mr Bernard Laucou, juriste à la chambre d'agriculture de Haute-Saône pour connaître le devenir de la location des terrains exploités par Mr Bernard Badoz et gérer la procédure de reprise.

Le Conseil Municipal demande au Maire de louer les terrains communaux en favorisant un exploitant de la commune et en respectant le code rural.

VOTE : 7 voix pour

2. Location salle des fêtes : modification tarifaire

Il convient de modifier le contrat de location de la salle de fêtes, comme suit :

Article 6 : tarifs de remplacement du matériel mis à disposition :

Verres : 1.50 €

Couverts (cuillères, fourchettes, couteaux) : 1.30 €

Article 12 : prix du kwh supplémentaire : « Suite aux dérives constatées en matière de chauffage, pendant l'hiver, un forfait de chauffage et de consommation d'électricité de 50 kwh est inclus dans le prix de base de la location de la salle. Pour le dépassement de cette consommation, le locataire s'acquittera des kwh supplémentaires (0.20 € le kwh supplémentaire). ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier les articles 6 et 12 du contrat de location de la salle des fêtes.

VOTE : 7 voix pour

3. **Subvention exceptionnelle à l'Association Sportive et d'Animation de Charmoille (ASAC)**

Monsieur Gérard DECHAMBENOIT a présenté le bilan 2024 de l'ASAC avec un excédent positif.

L'ASAC organise un concert gratuit le 12 juillet 2025 sur le terrain de foot de Charmoille.

Pour ce faire, l'association demande au conseil municipal une participation pour financer le groupe de musique qui leur revient à 600 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € pour financer ce concert.

VOTE : 7 voix pour

Fin de séance à 19h45